



Circulaire 9009

du 28/08/2023

Dates de passation des épreuves externes certificatives (CEB, CE1D et CESS) et compétences évaluées dans le cadre du CESS
Années scolaires 2023-2024 et 2024-2025

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : 8665

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	du 28/08/2023 au 04/07/2025
Documents à renvoyer	non

Résumé	Information sur les dates de passation des trois épreuves externes certificatives et sur les compétences évaluées en lien avec l'octroi du CESS, et ce pour les deux années scolaires 2023-2024 et 2024-2025
--------	--

Mots-clés	dates de passation - épreuves externes - CEB - CE1D - CESS
-----------	--

Remarque	Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.
----------	---

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)
Ens. officiel subventionné	Centres psycho-médico-sociaux
Ens. libre subventionné	Primaire spécialisé Secondaire spécialisé
Libre confessionnel Libre non confessionnel	Secondaire artistique à horaire réduit

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Direction générale du Pilotage du Système éducatif, Quentin David, Directeur général

Personne de contact concernant la publication de la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
Corbal Stéphanie	Direction générale du Pilotage du Système éducatif, Direction des Standards éducatifs et des Evaluations	02/690.81.91 ceb@cfwb.be ce1d@cfwb.be cess@cfwb.be



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de l'Enseignement
Direction générale du Pilotage du Système éducatif

**Dates de passation des épreuves
externes certificatives (CEB, CE1D et
CESS) et compétences évaluées dans le
cadre du CESS**

**Années scolaires 2023-2024
et 2024-2025**

Table des matières

1	Épreuve externe commune liée à l'octroi du certificat d'études de base (CEB)	3
2	Épreuves externes certificatives communes au terme de la 3 ^e étape du continuum pédagogique (CE1D).....	4
3	Épreuves externes certificatives communes au terme de l'enseignement secondaire supérieur (CESS).....	5
3.1	Histoire (enseignement de transition)	5
3.2	Français (enseignement de transition)	5
3.3	Français (enseignement de qualification)	6
4	Dates importantes.....	8
5	Personnes à contacter.....	9

Madame, Monsieur,

Je vous transmets les dates de passation des épreuves externes certificatives (CEB, CE1D et CESS) ainsi que les compétences évaluées lors des épreuves liées à l'octroi du CESS, et ce pour l'année scolaire 2023-2024 et l'année scolaire 2024-2025.

1 Épreuve externe commune liée à l'octroi du certificat d'études de base (CEB)

La participation à cette épreuve est obligatoire pour :

- les élèves de 6^e année primaire dans l'enseignement ordinaire ;
- les élèves de 1^{re} et de 2^e années différenciées de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé de forme 4 ;
- les élèves inscrits en 1^{re} année commune qui ne sont pas titulaires du CEB.

L'épreuve est également accessible :

- aux élèves de l'enseignement primaire spécialisé, sur décision du conseil de classe ;
- aux élèves de l'enseignement secondaire spécialisé, sur décision du conseil de classe ;
- *pour l'année scolaire 2023-2024* : aux mineurs âgés d'au moins 11 ans le 31 décembre 2024, sur décision de l'autorité parentale ;
- *pour l'année scolaire 2024-2025* : aux mineurs âgés d'au moins 11 ans le 31 décembre 2025, sur décision de l'autorité parentale.

Année scolaire 2023-2024

Les dates de passation sont fixées **aux matinées des lundi 24, mardi 25, jeudi 27 et vendredi 28 juin 2024.**

Les résultats de l'épreuve seront communiqués aux écoles **le lundi 1^{er} juillet 2024.**

Année scolaire 2024-2025

Les dates de passation sont fixées **aux matinées des lundi 23, mardi 24, jeudi 26 et vendredi 27 juin 2025.**

Les résultats de l'épreuve seront communiqués aux écoles **le lundi 30 juin 2025.**

L'épreuve débutera entre 8 h 15 et 8 h 45.

Le jury (pour l'enseignement primaire ordinaire) ou le conseil de classe (pour l'enseignement primaire spécialisé et pour l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé) délivre obligatoirement le CEB à tout élève qui a réussi l'épreuve externe commune.

Le jury (pour l'enseignement primaire ordinaire) ou le conseil de classe (pour l'enseignement primaire spécialisé et pour l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé) peut accorder le CEB à l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pu participer en tout ou en partie à l'épreuve externe commune s'il estime que l'élève maîtrise les compétences attendues à l'issue de la 2^e étape de l'enseignement obligatoire, telles que définies dans les *Socles de Compétences*. Il fonde alors sa décision sur le dossier scolaire de l'élève.

2 Épreuves externes certificatives communes au terme de la 3^e étape du continuum pédagogique (CE1D)

La participation à cette épreuve est obligatoire pour les élèves inscrits en 2^e année commune ou dans la 2^e année supplémentaire organisée au terme du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Cette épreuve est également accessible aux élèves de 2^e ou 3^e phase de l'enseignement spécialisé de forme 3, sur demande des parents ou de la personne investie de l'autorité parentale et après avoir reçu l'avis du conseil de classe.

Année scolaire 2023-2024

Les dates de passation de l'épreuve sont les suivantes :

- l'épreuve de **langues modernes**, le **vendredi 21 juin 2024 pour la partie écrite et entre le vendredi 21 et le jeudi 27 juin 2024 pour la partie orale**, à la libre convenance des écoles ;
- l'épreuve de **mathématiques**, le **lundi 24 juin 2024** ;
- l'épreuve de **français**, le **mardi 25 juin 2024** ;
- l'épreuve de **sciences**, le **mercredi 26 juin 2024**.

Année scolaire 2024-2025

Les dates de passation de l'épreuve sont les suivantes :

- l'épreuve de **langues modernes**, le **vendredi 20 juin 2025 pour la partie écrite et entre le vendredi 20 et le jeudi 26 juin 2025 pour la partie orale**, à la libre convenance des écoles ;
- l'épreuve de **mathématiques**, le **lundi 23 juin 2025** ;
- l'épreuve de **français**, le **mardi 24 juin 2025** ;
- l'épreuve de **sciences**, le **mercredi 25 juin 2025**.

Les parties écrites de l'épreuve débutent entre 8 h 15 et 8 h 45.

Pour **l'épreuve de sciences du CE1D**, comme en juin 2023, l'expérience sera présentée devant les élèves sous la forme d'une vidéo uniquement. La séquence filmée de l'expérience devra donc être projetée lors de l'épreuve.

En cas de réussite, le conseil de classe considère que l'élève a atteint la maîtrise des *Socles de compétences* pour la ou les discipline(s) concernée(s). Pour l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer en tout ou en partie à l'épreuve, le conseil de classe peut estimer qu'il maîtrise les compétences et les savoirs visés par l'épreuve, sur la base des résultats obtenus durant son parcours dans le 1^{er} degré et de son dossier personnel.

3 Épreuves externes certificatives communes au terme de l'enseignement secondaire supérieur (CESS)

3.1 Histoire (enseignement de transition)

La participation à cette épreuve est obligatoire pour les élèves inscrits en 6^e année de l'enseignement secondaire général ou en 6^e année de l'enseignement secondaire technique ou artistique de transition, et ce dans l'enseignement ordinaire ou dans l'enseignement spécialisé de forme 4.

Année scolaire 2023-2024

L'épreuve se déroulera **le lundi 24 juin 2024**. Elle débutera entre **8 h 15 et 8 h 45**.

L'épreuve évaluera la compétence de **critique** (compétence 2). La thématique sera en lien avec la **construction européenne**.

Année scolaire 2024-2025

L'épreuve se déroulera **le vendredi 20 juin 2025**. Elle débutera entre 8 h 15 et 8 h 45.

L'épreuve évaluera la compétence de **critique** (compétence 2). La thématique sera communiquée en début d'année scolaire 2024-2025.

Des exemples d'épreuves antérieures évaluant la compétence de critique en histoire (notamment celles de 2023, 2017 et 2016) sont consultables sur le site www.enseignement.be/cess. Vous trouverez également sur la page du « CESS histoire » des matériaux complémentaires pour l'entraînement de la compétence de critique.

3.2 Français (enseignement de transition)

La participation à cette épreuve est obligatoire pour les élèves inscrits en 6^e année de l'enseignement secondaire général ou en 6^e année de l'enseignement secondaire technique ou artistique de transition, et ce dans l'enseignement ordinaire ou dans l'enseignement spécialisé de forme 4.

Année scolaire 2023-2024

L'épreuve se déroulera **le vendredi 21 juin 2024**. Elle débutera entre 8 h 15 et 8 h 45.

L'épreuve évaluera la compétence « **synthétiser** un ensemble de documents portant sur un même sujet » (UAA 2) à partir de la production « réponse écrite synthétique à une ou plusieurs question(s) », conformément au référentiel *Compétences terminales et savoirs requis en français – humanités générales et technologiques* (2018).

Année scolaire 2024-2025

L'épreuve se déroulera **le lundi 23 juin 2025**. Elle débutera entre 8 h 15 et 8 h 45.

L'épreuve évaluera la compétence « **synthétiser** un ensemble de documents portant sur un même sujet » (UAA 2) à partir de la production « réponse écrite synthétique à une ou plusieurs question(s) », conformément au référentiel *Compétences terminales et savoirs requis en français – humanités générales et technologiques* (2018).

Des exemples d'épreuves antérieures évaluant cette compétence (celles de 2018, 2017, 2016 et 2015) sont consultables sur le site www.enseignement.be/cess.

3.3 Français (enseignement de qualification)

La participation à cette épreuve est obligatoire pour les élèves inscrits en 6^e année de l'enseignement secondaire technique ou artistique de qualification et pour les élèves inscrits en 7^e année de l'enseignement secondaire professionnel, et ce dans l'enseignement ordinaire ou dans l'enseignement spécialisé de forme 4.

Année scolaire 2023-2024

L'épreuve se déroulera **le vendredi 21 juin 2024**. Elle débutera entre 8 h 15 et 8 h 45.

L'épreuve évaluera la compétence « **synthétiser** un ensemble de textes portant sur un même sujet » (UAA 2) à partir de la production « réponse écrite synthétique à une (ou plusieurs) question(s) », conformément au référentiel *Compétences terminales en français – humanités professionnelles et techniques* (2014).

Année scolaire 2024-2025

L'épreuve se déroulera **le lundi 23 juin 2025**. Elle débutera entre 8 h 15 et 8 h 45.

L'épreuve évaluera la compétence « **synthétiser** un ensemble de textes portant sur un même sujet » (UAA 2) à partir de la production « réponse écrite synthétique à une (ou plusieurs) question(s) », conformément au référentiel *Compétences terminales en français – humanités professionnelles et techniques* (2014).

Des exemples d'épreuves antérieures évaluant cette compétence (celles de 2018, 2017, 2016 et 2015) sont consultables sur le site www.enseignement.be/cess.

Les épreuves du CESS ne prétendent pas à l'exhaustivité en matière d'évaluation des compétences des disciplines concernées (*i.e.* le français et l'histoire). Les résultats s'intégreront donc à l'évaluation menée au sein de l'établissement pour ces mêmes disciplines.

En cas de réussite à l'épreuve externe, le conseil de classe considère que l'élève a atteint la maîtrise de la ou des compétences évaluée(s). Pour l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer en tout ou en partie à l'épreuve, le conseil de classe peut estimer qu'il maîtrise la ou les compétence(s) visée(s) sur la base des résultats obtenus durant son parcours dans le degré supérieur et de son dossier personnel.

Les épreuves CEB, CE1D et CESS des années antérieures et les pages « FAQ » (foire aux questions) correspondantes sont accessibles sur le site enseignement.be :

www.enseignement.be/ceb

www.enseignement.be/ce1d

www.enseignement.be/cess

Une circulaire reprenant l'ensemble des modalités organisationnelles relatives aux épreuves externes certificatives vous parviendra au début de l'année civile 2024.

L'Administrateur général f.f.,

Quentin DAVID



4 Dates importantes

Année scolaire 2023-2024

Épreuve certificative	Date	Discipline
CEB	lundi 24 juin 2024	
	mardi 25 juin 2024	
	jeudi 27 juin 2024	
	vendredi 28 juin 2024	
CE1D	vendredi 21 juin 2024	langues modernes (partie écrite)
	entre le vendredi 21 et le jeudi 27 juin 2024	langues modernes (partie orale)
	lundi 24 juin 2024	mathématiques
	mardi 25 juin 2024	français
	mercredi 26 juin 2024	sciences
CESS	vendredi 21 juin 2024	français
	lundi 24 juin 2024	histoire

Année scolaire 2024-2025

Épreuve certificative	Date	Discipline
CEB	lundi 23 juin 2025	
	mardi 24 juin 2025	
	jeudi 26 juin 2025	
	vendredi 27 juin 2025	
CE1D	vendredi 20 juin 2025	langues modernes (partie écrite)
	entre le vendredi 20 et le jeudi 26 juin 2025	langues modernes (partie orale)
	lundi 23 juin 2025	mathématiques
	mardi 24 juin 2025	français
	mercredi 25 juin 2025	sciences
CESS	vendredi 20 juin 2025	histoire
	lundi 23 juin 2025	français



5 Personnes à contacter

Direction générale du Pilotage du Système éducatif

Direction des Standards éducatifs et des Évaluations

Identité	Matière	Coordonnées
Stéphanie CORBAL	Questions générales	02/690.81.91
	Questions spécifiques CEB	ceb@cfwb.be
	Questions spécifiques CE1D	ce1d@cfwb.be
	Questions spécifiques CESS	cess@cfwb.be